

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TIGEAUX

Séance du mardi 27 août 2024

Date de la convocation
20 août 2024

Étaient présents : Joël TOURTE, Christine LE FOLL, les adjoints.
Nathalie HOICHEUX, Sonia CAZOT, Yvette CHRISTMANN, Marie-Thérèse LIZOT, Olivier BADREAU, Conseillers municipaux.

Date d'affichage
30 août 2024

Absents excusés : Pamela SANCHEZ qui a donné pouvoir à Christine LE FOLL
Fabien RIGAUX

Secrétaire de séance : Nathalie HOICHEUX

Délibération n°26/2024 : Tarif des repas de cantine et mise à jour du règlement de la cantine

Vu le règlement interne de service de restauration scolaire pour l'école de TIGEAUX établi pour l'année scolaire 2023/2024,

Vu les comptes de cantine pour l'année scolaire 2023/2024,

Vu le changement de prestataire de repas pour la restauration scolaire,

Vu l'augmentation du prix du repas par le fournisseur,

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **annule** le précédent règlement du service de restauration scolaire,
- **accepte** le nouveau règlement interne du service de restauration scolaire de l'école de TIGEAUX pour l'année 2024/2025 annexé à la présente délibération,
- **décide** de modifier les tarifs de cantine comme suit (applicable à partir du 02/09/2024) :
 - Fréquentation régulière (de 1 à 4 repas par semaine) : **5.90 €**
 - Fréquentation occasionnelle et extérieur au SIRP : **7.00 €**
 - Pour les enfants allergiques avec PAI, dont le panier repas est fourni par la famille : **2.75 €**
- **rappelle** que les enfants non-inscrits au service de restauration ne sont pas acceptés dans les locaux de la cantine.

Le Maire,
Francis POISSON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture et
publication et notification.

